



## Versement direct des APL au bailleur

Par **Fabian57100**, le 11/05/2015 à 11:17

Bonjour, je m'appelle Fabian, 24 ans.

J'ai une question a propos du versement direct des APL.

J'ai emménager en location depuis le 28.02.2015.

Mois de Mars : Pas d'apl loyer complet a ma charge.

Mois d'avril : Je paie le loyer complet en debut de mois, entre temps ouverture des droits aux apl, versement a la proprio des apl pour Avril a la fin de ce meme mois.

Mois de Mai: Je pensais que ma proprio deduirait la part de que la caf lui a verse pour le mois d'avril vu que j'ai payer plein pot et qu'elle me deduirait aussi Mai.

**Seulement elle me dis qu'elle ne peut pas avancer l'argent..**

**Et que je recuperais ce montant du mois d'avril lors du depart de l'appartement...**

Je ne pense pas que ca soit normal, quand j'ai consenti au versement direct je ne penserais pas que cela me serait prejudiciable, d'autant que j'ai de faibles revenus... Merci de m'eclairer, cordialement